

DEC211746DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » et nommant Mme Anne EALET en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822 en date du ---- / ---- / ---- ;

Considérant que M. Jean-Pierre LOPEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : M. Jean-Pierre LOPEZ, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » à compter du 01/01/2021.

M. Jean-Pierre LOPEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre LOPEZ est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



Pour le Délégué Régional empêché  
**Aurélié De Sousa**  
Adjointe au Délégué Régional

La directrice de l'unité  
Anne EALET  
  
Directrice de l'Institut  
de Physique des 2-Infinis  
de Lyon

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

Pour le Président par Délégation  
Vice Président du Conseil d'Administration

  
**Didier REVEL**

DEC211747DR07

**Décision portant nomination de M. Julien TEILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » et nommant Mme Anne EALET en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR5822 en date du ---- / ---- / ---- ;

Considérant que **M. Julien TEILLON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 09 et 10 mai 2016 et les 06 et 07 juin 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Julien TEILLON, technicien de recherche,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon » à compter du 01/01/2021.

**M. Julien TEILLON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Julien TEILLON** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

La directrice de l'unité  
Anne EALET

**Anne EALET**  
Directrice de l'Institut  
de Physique des 2 Infinis  
de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



Pour le Délégué Régional empêché  
**Aurélie De Sousa**  
Adjointe au Délégué Régional

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

Pour le Président et par Délégation  
**Le Vice Président du Conseil d'Administration**

**Didier REVEL**